

2013 | 01 | 17 | L'alternance : filière d'excellence ? Convention au Cnam

1re convention annuelle Cnam alternance
L'alternance : filière d'excellence ?
Jeudi 9 février, 9h30-13h00

Le Cnam Pays de la Loire (Conservatoire national des arts et métiers) organise, jeudi 14 février de 9h30 à 13h00 à Nantes une convention dédiée à l'alternance*. Destinée aux cadres et dirigeants d'entreprises, aux acteurs institutionnels... cette matinée marquera le lancement d'un club dédié à l'alternance. Objectif : ouvrir un espace de réflexion et de discussion collectives sur ce sujet.



Au programme de la matinée :

➔ Conférence-débat

Quelles stratégies de développement de l'alternance ?

(existe-t-il un modèle français de l'alternance ?...)

avec la participation de Vincent Merle, professeur au Cnam titulaire de la chaire Travail, emploi et acquisitions professionnelles. Il a été, de 1998 à 2002, le directeur de cabinet de Nicole Péry, secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle, période pendant laquelle il a oeuvré à la mise en place du dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Expert de la formation professionnelle, il enseigne également sur les thématiques de la gestion par les compétences dans les entreprises, la construction des parcours de progression professionnelle, la certification et la validation des acquis de l'expérience.

➔ Tables rondes (au choix)

Quels sont les facteurs clés de succès de la formation en alternance ?
(Recrutement, intégration, suivi tutoré...)

L'alternance : filière d'excellence ?
(Facteurs de développement, freins...)

Avec la participation d'acteurs institutionnels, de dirigeants d'Opca, de Pôle emploi...
et le témoignage d'entreprises

➔ **Présentation du club alternance**

Informations pratiques



Lieu :

Cnam, 25 bd Guy Mollet à Nantes (tramway ligne 2, arrêt recteur Schmitt)



Contact :

Cnam Pays de la Loire - tél. 02 40 16 16 60
entreprises@cnam-paysdelaloire.fr

S'inscrire à la matinée du 14 février à Nantes

réservée aux cadres et dirigeants d'entreprises et aux acteurs institutionnels
dans la limite des places disponibles

Photo: Vincent Merle